

**DÉCISIONS DE LA CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES  
GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**  
(5 et 6 novembre 2024, Papeete, Polynésie française)

## DÉCISIONS

**POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION  
DU CRGA**

1. La cinquante-quatrième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) s'ouvre le 5 novembre 2024 à Papeete (Polynésie française).
2. Tokelau préside cette session et Tuvalu en assure la vice-présidence. Y sont représentés les membres de la Communauté du Pacifique (CPS) suivants : Australie, îles Cook, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Guam, Kiribati, îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pitcairn, Polynésie française, Royaume-Uni, îles Salomon, Samoa, Samoa américaines, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, et Wallis et Futuna. L'Union européenne (UE) assiste aux débats en qualité d'observateur permanent.
3. Le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP) et le Programme régional océanique de l'environnement (PROE) – organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) – sont également présents en tant qu'observateurs.
4. La représentante de Tuvalu prononce la prière d'ouverture.
5. La Présidente, Mme Margaret Pedro, de Tokelau, adresse ses chaleureuses salutations, dans la tradition océanique, aux membres et aux partenaires, exprime ses sincères remerciements à la Polynésie française pour l'accueil de la cinquante-quatrième session du CRGA, aux îles Salomon, qui assuraient la présidence de la cinquante-troisième session du CRGA, ainsi qu'aux Tonga, qui ont remplacé Tokelau à la vice-présidence de cette cinquante-troisième session. Elle souligne qu'il est important d'adopter une démarche innovante et collaborative pour pouvoir concrétiser la vision collective définie dans la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050, dans le respect des priorités diverses des États et Territoires membres de la CPS. En traçant une trajectoire océanique d'unité dans la diversité, la CPS, aux côtés de ses organisations sœurs au sein du CORP, se veut un partenaire essentiel sur la voie de la prospérité, de la santé et du bien-être de toutes les populations du Pacifique.

6. Les membres remercient la Polynésie française pour l'accueil de la cinquante-quatrième session du CRGA et pour la chaleureuse hospitalité dont elle fait preuve à l'égard des délégations.

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

7. Les Fidji proposent l'adoption de l'ordre du jour. Vanuatu appuie cette proposition.

#### **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION**

8. Le comité de rédaction est composé de l'Australie, des Îles Cook, des Fidji, de la France, des États fédérés de Micronésie, de la Polynésie française, des Îles Salomon et des Tonga. Tuvalu, qui assure la vice-présidence de la cinquante-quatrième session du CRGA, préside les travaux du comité de rédaction.

#### **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

9. Le Directeur général informe le CRGA des progrès accomplis par la CPS en 2024 dans un contexte régional général marqué par des défis climatiques, sanitaires et économiques de plus en plus importants, qui imposent une transformation collective et une collaboration au travers de la Stratégie 2050. Il remercie la Nouvelle-Calédonie et le Gouvernement de la France pour leur soutien lors de la crise en Nouvelle-Calédonie, qui a mis à rude épreuve la résilience du personnel de la CPS en poste à Nouméa et la capacité opérationnelle de l'Organisation. Il exprime également sa gratitude aux autres membres et partenaires de la CPS, en particulier l'Australie et la Nouvelle-Zélande, pour leur solidarité et leur assistance.
10. Les membres et l'observateur permanent remercient le Directeur général pour sa présentation et reconnaissent que les informations fournies leur permettent d'avoir confiance dans les facultés de progression et d'innovation de la CPS, en dépit des défis importants à relever. Les capacités scientifiques et techniques de la CPS, son pouvoir de rassemblement au sein de la région, ainsi que son réseau renforcé de bureaux sous-régionaux, sont au cœur même du soutien apporté et des initiatives menées en faveur du renforcement de la justice et de l'action climatiques. Les membres saluent la place importante que la CPS continue d'accorder à la santé et à l'éducation ainsi que ses efforts constants en faveur du renforcement de l'Organisation, en particulier l'amélioration de sa capacité et de son efficacité opérationnelles, la programmation intégrée au travers des quatre programmes phares ainsi que la coopération et l'harmonisation au sein du CORP. Les membres expriment leur soutien en faveur de la proposition de Programme phare sur la transformation numérique, mais demandent qu'un travail de recherche soit mené dans le but d'évaluer les situations et besoins divers des États et Territoires membres dans le domaine du numérique. Les membres et le Secrétariat reconnaissent qu'il est important que les documents de travail du CRGA soient disponibles à temps dans les deux langues officielles de la CPS.
11. Les membres prennent note du rôle important des bureaux régionaux dans la décentralisation des services fournis par la CPS à ses membres et reconnaissent les possibilités qu'ils offrent en permettant de renforcer le soutien dans les pays. Ils suggèrent en outre que la CPS dispose d'agents de liaison au sein des pays membres, de manière à améliorer la coordination des projets de l'Organisation et les effets qui en découlent, à l'instar du dispositif du Secrétariat général du FIP assurant la présence d'agents dans les États insulaires de plus petite taille. Une autre proposition est formulée par la France : assurer la présence de représentants des États et Territoires membres au siège de la CPS ou au sein de ses bureaux régionaux.

12. Les membres félicitent le Directeur général et le personnel d'avoir incarné les valeurs de la CPS tout au long de la crise en Nouvelle-Calédonie et prennent acte du fait que la CPS a accueilli la récente mission d'information à laquelle ont participé la troïka et des dirigeants de pays membres du FIP. À cet égard, ils assurent également la Nouvelle-Calédonie de leur soutien et de leur solidarité indéfectibles.

13. Le CRGA :

- i. accueille avec satisfaction le rapport 2024 du Directeur général ; et
- ii. salue la direction et le personnel du Secrétariat de la CPS pour la résilience dont ils ont fait preuve et le dur travail qu'ils ont accompli.

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPÉRATION ET COORDINATION AU SEIN DU CORP :  
STRATÉGIE POUR LE PACIFIQUE BLEU À L'HORIZON 2050 ET ÉVALUATION DE L'ARCHITECTURE  
RÉGIONALE**

14. Le Secrétaire général adjoint du FIP, M. Esala Nayasi, présente au CRGA des informations sur la contribution de la CPS à l'exécution du Plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050 et à l'élaboration d'outils et de mécanismes visant à faciliter l'établissement de rapports destinés aux chefs d'État et de gouvernement des pays membres du FIP, dont le résumé du Rapport d'état des lieux 2050 et la Synthèse générale des actions collectives régionales prioritaires, approuvés par ces derniers à l'occasion de leur cinquante-troisième Sommet, le Plan de suivi-évaluation et d'apprentissage (SEA) de la Stratégie 2050 et le Tableau de bord Pacifique bleu 2050. Sont également présentées aux membres des informations sur la phase 3 de l'évaluation de l'architecture régionale, axée sur quatre grands aspects : i) mise en œuvre des recommandations issues de la phase 2 ; ii) exercice de cartographie des partenaires hors CORP ; iii) élaboration d'un mécanisme de dialogue partenarial ; et iv) rationalisation potentielle de l'architecture régionale. Il est précisé aux membres que cette phase devrait notamment déboucher sur une version actualisée de la Charte du CORP, sur une plus grande cohérence des thèmes traités par les différentes organisations, sur des gains d'efficacité au sein du CORP, sur des modalités de partenariat cohérentes, dictées par les priorités régionales, et sur l'actualisation des modalités de gouvernance du FIP, dont l'harmonisation des rencontres aux niveaux ministériel et gouvernemental, tous secteurs confondus, et la définition des questions qui y seront examinées.

15. Les membres soulignent l'importance de l'inclusivité et des partenariats dans la mise en œuvre de la phase 3 de l'évaluation de l'architecture régionale, les différentes organisations du CORP ne regroupant pas toutes les mêmes États et Territoires membres. Ils reconnaissent que ce processus est important pour promouvoir une intégration régionale accrue, faciliter les gains d'efficacité entre les organisations, et renforcer les liens entre les activités techniques de la CPS et les processus politiques du FIP.

16. Le CRGA :

- i. prend acte des efforts concertés déployés afin de poursuivre l'exécution du Plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050 et des livrables clés à présenter aux chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum, dont le résumé de haut niveau du Rapport d'état des lieux 2050, le rapport détaillé devant encore être achevé, et la Synthèse générale des actions collectives régionales pour 2024 ;
- ii. salue le travail en cours sur le Tableau de bord Pacifique bleu 2050, qui facilitera l'établissement des rapports annuels destinés aux chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum

et orientera la mise en œuvre de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050, stimulant la réflexion sur les progrès accomplis au regard de l'intégration régionale ; et

- iii. prend acte du soutien et de la contribution de la CPS à la mise en œuvre de la Stratégie 2050 et à l'évaluation de l'architecture régionale, et l'encourage à poursuivre son travail en ce sens.

#### **POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN STRATÉGIQUE 2022–2031 DE LA CPS**

17. Représenté par son co-président M. Bill Olmi, Haut-commissaire par intérim de la Papouasie-Nouvelle-Guinée aux Fidji, le Sous-comité du CRGA pour le Plan stratégique informe le CRGA des résultats obtenus par la CPS en 2023 et des progrès réalisés concernant l'exécution du Plan stratégique, en particulier les réformes sectorielles au travers des réunions clés, les plans d'activité des divisions, les quatre programmes phares, la mise en œuvre des conclusions issues des évaluations stratégiques, l'amélioration de l'efficacité institutionnelle dans le cadre de l'objectif 4 et du septième axe prioritaire (KFA 7) et le renforcement de la coordination à l'échelle du CORP.
18. Le Sous-comité du CRGA formule les suggestions suivantes visant à renforcer la mise en œuvre du Plan stratégique de la CPS : i) faire mieux connaître le programme annuel de travail de la CPS auprès des membres, en particulier des États insulaires de plus petite taille ; ii) mettre davantage en cohérence les priorités sectorielles et régionales ; iii) garantir la mise en place de mécanismes de financements flexibles et pérennes ; et iv) faire participer l'ensemble des membres et un éventail de parties prenantes à l'évaluation institutionnelle indépendante (EII), et veiller à ce que le rapport d'évaluation contienne une liste définie de recommandations à fort impact.
19. Le CRGA :
  - i. prend note du travail accompli par le Sous-comité dans le cadre de sa fonction de contrôle de la mise en œuvre du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique.

#### **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LES RÉUNIONS SECTORIELLES ORGANISÉES PAR LA CPS AU NIVEAU DES MINISTRES ET DES DIRECTEURS**

20. Le point sur les réunions sectorielles réunit M. John Tamani (Fidji), représentant la présidence de la Conférence des ministres océaniques de la Jeunesse, M. Winder Loeak (Îles Marshall), représentant la présidence de la Conférence triennale des femmes du Pacifique et de la Réunion des ministres de la Condition féminine du Pacifique, et M. Emile Kairua (Îles Cook), représentant la présidence de la Conférence des ministres de la Culture du Pacifique. Au cours de cette séance, ces derniers examinent la manière dont les interventions sectorielles sont alignées sur le Plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050, l'objectif étant de tirer parti de la coopération régionale au travers de l'approche Un seul CORP, de fournir un ancrage aux approches centrées sur l'humain dans le domaine du développement et de permettre l'adoption d'une approche intégrée en matière d'égalité de genre, d'autonomisation des jeunes et de culture, qui sont autant de leviers essentiels du développement durable. Il est important que les priorités des ministères dans les différents secteurs continuent d'être portées à l'attention des dirigeants de la région.
21. Les membres saluent le fait que les Ambassadeurs de la jeunesse soient intégrés aux activités menées dans le domaine de la culture et espèrent qu'il en sera de même dans le domaine du genre. Il est proposé que la jeunesse soit représentée aux réunions telles que les sessions du CRGA et de la Conférence, ainsi qu'à toute réunion régionale, non seulement grâce à des représentants des conseils nationaux de la jeunesse, mais aussi au travers

d'organisations confessionnelles. Le manque de financement continue de constituer un obstacle majeur à la participation des jeunes aux réunions et aux processus décisionnels dans la région.

22. La France annonce qu'elle envisage de confier au Secrétariat un appel à projets, qui permettra de favoriser la sauvegarde du patrimoine audiovisuel océanien et de stimuler la créativité pour promouvoir l'expression des jeunes, renforcer l'expression libre et offrir des débouchés économiques aux créateurs du Pacifique. La France invite les autres pays membres métropolitains à s'associer à cette initiative.

### **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE INDÉPENDANTE (EII) DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE**

23. Sous la houlette de la co-présidente du Sous-comité du CRGA pour le Plan stratégique, Mme Peseta Noumea Simi, Directrice générale du ministère des Affaires étrangères et du Commerce du Samoa, le cabinet de conseil chargé de l'EII expose au CRGA pour examen la Présentation des conclusions préliminaires de l'évaluation institutionnelle indépendante (EII), notamment une synthèse du processus inclusif piloté par les membres et les progrès réalisés à ce jour. Sept thèmes préliminaires sont examinés par les membres et plusieurs axes de changement sont recensés, le but étant d'orienter les futures recommandations qui devraient être formulées à l'issue de l'EII. Il s'agit notamment des axes suivants : continuer d'investir dans la décentralisation à l'échelon sous-régional ; accroître les ressources en faveur des partenariats et de la communication stratégique ; formaliser des échanges avec les ministères techniques compétents dans le cadre des processus de gouvernance de la CPS ; renforcer, au sein de l'Organisation, la responsabilité et la redevabilité à l'égard des risques ; mettre en pause, de manière stratégique, les ambitions de croissance/d'expansion ; éliminer les obstacles structurels dans les politiques et processus de recrutement de la CPS ; continuer à travailler en coordination et en collaboration avec les autres organisations du CORP ; et renforcer le rôle et la redevabilité de l'équipe de la haute direction et ses liens avec la direction générale et l'Organisation dans son ensemble. Les membres sont invités à communiquer leurs observations complémentaires d'ici au 18 novembre 2024, sachant que les conclusions et recommandations de l'évaluation, qui entre dans son avant-dernière phase, seront communiquées début 2025.
24. Les membres prennent note du travail accompli par le Sous-comité du CRGA et par les consultantes dans le cadre de l'EII et rappellent la nécessité que cette évaluation aboutisse à de véritables changements de fond début 2025. Les membres remercient également la co-présidence, à savoir la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Samoa, d'avoir dirigé cet exercice.
25. Le CRGA :
- i. prend note du processus piloté par les membres, qui a consisté à engager les consultantes indépendantes et à les guider dans le cadre de l'évaluation ;
  - ii. examine les questions d'orientation figurant dans le document présenté pour valider la Présentation des conclusions préliminaires ;
  - iii. demande que le rapport final de l'EII traite des questions suivantes : a) comment la CPS procède pour attirer des talents du Pacifique et les fidéliser, des données portant en particulier sur la composition des effectifs, y compris de la haute direction, étant notamment attendues ; b) comment la CPS pourrait améliorer ses partenariats avec les établissements universitaires de la région ainsi que le soutien qu'elle leur apporte ; et c) comment assurer une meilleure coordination entre, d'une part, les réunions ministérielles organisées par la CPS et les conclusions qui y sont formulées, et, d'autre part, les processus en place au niveau du FIP ; et

- iv. note que certains membres communiqueront des commentaires ou suggestions supplémentaires concernant la Présentation des conclusions préliminaires directement au Secrétariat ou aux consultantes.

## **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR :**

### **POINT SUR LES PARTENARIATS ET LA MOBILISATION DE RESSOURCES**

26. Les membres accueillent avec satisfaction le point d'information qui leur est présenté concernant l'action menée par la CPS dans le domaine des partenariats et de la mobilisation de ressources, notamment l'achèvement de la première Stratégie de mobilisation de ressources de la CPS, l'établissement d'un nouveau cadre de partenariat stratégique décennal (2024–2033) avec le Gouvernement australien, ainsi que l'établissement d'un nouveau cadre de partenariat décennal avec la Nouvelle-Zélande. Ils sont informés que la réserve de projets de la CPS représente un montant d'environ 199 millions d'euros (septembre 2024), un chiffre témoignant de la grande confiance que les partenaires continuent d'accorder à la CPS. Des initiatives majeures devant permettre de mobiliser des investissements sont portées à l'attention des membres, dont le travail de co-conception de la Campagne pour la prospérité dans le Pacifique bleu (UBPP) et le calendrier défini pour son lancement, la mise en œuvre effective du Programme d'entreposage de fournitures humanitaires en Océanie, qui vise à renforcer la résilience face aux risques de catastrophe, et les progrès réalisés concernant le navire de recherche pour le Pacifique, dont l'objectif est de promouvoir une gestion durable des pêches dans la région.
27. Les membres prennent note de la consolidation des cadres de partenariat et de mobilisation de ressources de la CPS, et accueillent très favorablement les efforts que la CPS a continué de déployer en faveur de la concrétisation de programmes tels que le navire de recherche pour le Pacifique, le Programme d'entreposage de fournitures humanitaires en Océanie et l'UBPP. Les membres soulignent que l'UBPP ouvre des possibilités uniques en matière de financements climatiques et est propice à un changement de paradigme permettant d'améliorer l'accès aux financements. Il est important de mobiliser des solutions de financement diverses, notamment des sources de financements publics-privés et philanthropiques, d'une manière pérenne et adaptée aux besoins du Pacifique. Les membres prennent également note avec satisfaction de la somme de 15 millions de dollars australiens engagée par la Great Barrier Reef Foundation au profit de la région.
28. Le CRGA :
  - i. prend note du point d'information présenté sur le renforcement des efforts déployés par la CPS à l'appui des partenariats et de la mobilisation de ressources, notamment l'achèvement de la Stratégie de mobilisation de ressources et l'établissement de nouveaux cadres de partenariat décennaux avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande ;
  - ii. note les progrès accomplis dans la co-conception de la Campagne pour la prospérité dans le Pacifique bleu (UBPP), notamment la création d'un groupe de travail piloté par les membres pour orienter l'élaboration de cette initiative et les consultations sous-régionales à venir en vue de la poursuite des travaux d'élaboration du projet de document conceptuel de la Campagne UBPP ; et
  - iii. invite les membres à participer au processus de conception de la Campagne UBPP, notamment en prenant part aux ateliers de conception au niveau sous-régional et en communiquant leurs observations écrites sur le projet de document conceptuel.

## POINT SUR LE PROGRAMME PHARE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SUR LE PROGRAMME PHARE SUR LE GENRE

29. Un point d'information est présenté aux membres concernant l'approche programmatique et la visée stratégique du Programme phare sur le changement climatique, dont l'objectif est de préciser la valeur ajoutée qu'apporte la CPS à l'action climatique régionale en mobilisant des financements climatiques dans le but de mettre en œuvre les changements transformateurs que les États et Territoires insulaires océaniques appellent de leurs vœux. Les membres se félicitent des financements flexibles engagés par la Nouvelle-Zélande au travers d'investissements d'ancrage en faveur du Programme phare, ces financements permettant d'exploiter diverses possibilités. Les initiatives suivantes ont également été saluées : les efforts actuellement déployés dans le cadre de l'UBPP, l'approche programme du Fonds vert pour le climat (FVC) et les avancées concernant la réserve de projets connexes, les engagements pris par l'Australie au travers de la Plateforme des contributions déterminées au niveau national (CDN), et les nouveaux partenariats avec des organisations membres du CORP et d'autres entités accréditées au niveau régional.
30. Un point d'information est également présenté aux membres concernant le Programme phare sur l'égalité de genre et la démarche de transformation adoptée dans le cadre du Programme. L'objectif est d'intégrer les considérations de genre dans les activités de la CPS, notamment au travers du renforcement des mécanismes régionaux et sous-régionaux en faveur de l'égalité de genre (Forum des Îles de Micronésie et Groupe Fer de lance mélanésien), de l'adoption d'une approche Un seul CORP dans ce domaine et du renforcement institutionnel au sein de la CPS en vue de promouvoir l'intégration de cette question à l'échelle de l'Organisation. Les investissements d'ancrage sous forme de financements flexibles consentis par le Gouvernement australien au titre du Programme pour le leadership des femmes du Pacifique et du Programme pour l'accès des femmes au leadership ont contribué de manière décisive à la mise en œuvre d'actions majeures. Il est essentiel de poursuivre la mobilisation de ressources afin d'honorer les engagements pris.
31. Les membres constatent un décalage entre, d'une part, les ambitions associées aux programmes phares de la CPS, et, d'autre part, leur propre situation ou le travail qu'ils mènent dans ces domaines, en particulier pour ce qui est des besoins en matière de financements climatiques. Par ailleurs, les programmes phares doivent coïncider avec les priorités des membres et il est demandé au Secrétariat de réfléchir à la manière dont le Plan stratégique pourrait mieux répondre aux besoins des États et Territoires insulaires de plus petite taille. Dans sa réponse, le Secrétariat reconnaît qu'un travail ambitieux a été entrepris depuis que le concept de programme phare a été évoqué pour la première fois, à sa quarante-quatrième session. Il souligne en outre que les problèmes structurels rencontrés actuellement s'agissant de la réalisation des objectifs en faveur de l'égalité de genre, de l'accès aux financements climatiques et des capacités en matière de préparation dans le Pacifique sont venus renforcer l'urgence de ces travaux. Par ailleurs, ces difficultés augmentent inévitablement les pressions sur les sources de financements flexibles accessibles dans le cadre de partenariats bilatéraux existants. L'objectif des programmes phares est notamment de mieux faire connaître l'action que mène déjà la CPS depuis plusieurs années, et de veiller à répondre aux besoins des membres et à combler les lacunes recensées, de manière coordonnée.
32. Le CRGA :
- i. accueille favorablement le Programme phare sur le changement climatique et le Programme phare sur l'égalité de genre ;

- ii. s'engage à contribuer au succès de leur mise en œuvre et à leur adaptation conformément à la Stratégie 2050, en collaboration étroite avec les acteurs de l'architecture régionale, et à faire en sorte que les États et Territoires insulaires océaniques en soient les bénéficiaires finaux ;
- iii. invite les partenaires bailleurs de fonds à s'engager en faveur d'investissements programmatiques flexibles visant à renforcer les programmes phares, notamment au travers du Fonds vert pour le climat, le but étant de réduire la complexité des transactions et les coûts administratifs associés à la multiplicité des projets ;
- iv. prie le Secrétariat de continuer de rendre compte de la mise en œuvre du Programme phare sur le changement climatique et du Programme phare sur l'égalité de genre ainsi que de leurs effets ; et
- v. prend acte de la proposition de valeur du Programme phare sur l'égalité de genre, qui s'articule autour de la mise en œuvre des ambitions et des actions stratégiques énoncées dans la nouvelle version de la Déclaration des dirigeants océaniques pour l'égalité hommes-femmes dans le Pacifique, le Plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050, le Programme d'action océanique et les plans sectoriels régionaux ;

### **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL**

33. Les membres sont informés des progrès réalisés au regard de l'objectif 4 et du KFA 7 (efficacité institutionnelle transformatrice) du Plan stratégique de la CPS. Les efforts visant le renforcement des pratiques Une seule CPS en interne et la coopération externe avec les organisations membres du CORP se poursuivent, l'objectif étant d'accroître le soutien apporté dans le cadre des activités scientifiques et techniques de l'Organisation, de faire progresser la mobilisation des ressources et les partenariats, de favoriser le bien-être des agents et de garantir la continuité des activités en cas de crise. Les membres sont informés qu'au titre du KFA 7, la CPS accorde la priorité à un programme de transformation opérationnelle, dont le cadrage est en cours et qui vise à ce que la structure opérationnelle de la CPS lui permette de mener à bien les programmes phares et les programmes d'intégration à grande échelle, ainsi qu'à mieux prendre en compte les priorités de la région.
34. Les membres sont conscients de l'importance du renforcement institutionnel et ils soulignent une nouvelle fois qu'il importe d'obtenir des résultats tangibles en réponse aux besoins des membres, en phase avec les conclusions des consultations menées dans le cadre de l'EII. En particulier, la décentralisation de la CPS au travers de ses bureaux régionaux est essentielle.
35. Le CRGA :
  - i. prend acte des progrès accomplis en ce qui concerne le renforcement des fonctions de soutien essentielles de la CPS en faveur d'une plus grande efficacité institutionnelle dans le cadre du septième axe prioritaire (KFA 7), malgré les difficultés rencontrées tout au long de l'année 2024 ; et
  - ii. encourage la CPS à continuer de se concentrer sur les améliorations en interne permettant de renforcer son efficacité institutionnelle.

### **POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCES**

#### **COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES**



36. Un point d'information est présenté aux membres par le Président du Comité d'audit et des risques, qui fait part de l'opinion favorable sans réserve émise par le commissaire aux comptes concernant les états financiers 2023 de la CPS.
37. Le Président assure aux membres que la CPS a progressé en 2024. Avec l'appui du service d'audit interne et des risques, le Comité effectue un suivi rigoureux des principaux risques, en particulier en ce qui concerne les nouveaux partenaires (Fonds pour l'adaptation, Fonds vert pour le climat et fonds philanthropiques), les sous-subsidies et les dépenses non éligibles. Du point de vue des risques, le Comité se félicite toutefois que des mesures d'atténuation soient mises en œuvre en temps opportun. La crise en Nouvelle-Calédonie restera une priorité pour le Comité, tout comme les conclusions des grandes activités d'évaluation en cours.
38. Le Président relaie les remerciements du Comité à l'adresse du Directeur général et du Secrétariat pour l'appui fourni dans le cadre du programme de travail du Comité d'audit et des risques et pour leur engagement au service de l'Organisation au cours de l'année écoulée. Il indique que deux membres du Comité termineront leur mandat en mai 2025 et que le processus visant à trouver et à désigner de nouveaux membres est en cours.
39. Les membres saluent la manière dont le Comité d'audit et des risques a continué de mener ses travaux en 2024.
40. Le CRGA :
- i. prend note du rapport du Président du Comité d'audit et des risques ; et
  - ii. accepte l'approbation sans réserve des états financiers de la CPS pour l'exercice 2023.

#### **POINT SUR LA PERFORMANCE FINANCIÈRE ENREGISTRÉE EN 2024**

41. Les membres sont informés du fait que les perspectives financières de la CPS demeurent globalement positives, sa réserve de projets se chiffrant à 199 millions d'euros en septembre 2024. En outre, l'Organisation poursuit ses efforts en vue de renforcer les fonctions centrales et de soutien, ainsi que les processus transversaux et structurels, tels que le processus budgétaire. Un point sur le budget rectificatif pour 2024 est présenté, lequel traduit une amélioration du résultat financier de 1,7 million d'euros et une hausse des ressources disponibles de 6,2 millions d'euros. L'exécution des projets est inférieure de 9 % (6,85 millions d'euros) à l'objectif fixé, bien que ce niveau soit supérieur de 4 millions d'euros à celui de l'an dernier à la même date. La dernière estimation pour l'exercice 2024 donne un taux d'exécution des projets et programmes de 93 %, et un résultat financier positif d'environ 0,8 million à verser aux réserves de la CPS.
42. Le CRGA :
- i. prend note de la rectification du budget de l'exercice 2024, conformément au paragraphe 39 du Dispositif de gouvernance de la Communauté du Pacifique ; et
  - ii. prend note des résultats de l'examen de la performance financière à fin août 2024, sur la base du budget rectificatif de l'exercice 2024.

#### **BUDGET PRÉVISIONNEL 2025**

43. Les membres sont informés du fait que le budget prévisionnel de la CPS pour l'exercice 2025 s'élève à 131,4 millions d'euros. Établi sur la base d'hypothèses prudentes, il présente toutefois un déficit de 1 million d'euros, qui sera

financé grâce à un prélèvement sur les réserves. L'Organisation sera ainsi en mesure d'investir dans la consolidation des services généraux, notamment l'équipe chargée des achats et des subventions, l'équipe des finances et l'équipe juridique. Le budget consacré aux dépenses d'investissement est en hausse (8,53 millions d'euros), en raison de l'augmentation des coûts liés à la construction d'un bâtiment sur le site de la CPS à Nabua, à la rénovation en cours des bureaux à Nouméa et à des investissements dans le site Web et les systèmes financiers de la CPS. Des informations sont également présentées aux membres concernant l'évolution du profil de risque de la CPS, qui s'explique par des exigences différentes de la part de nouveaux bailleurs de fonds en matière de conformité (par exemple, FVC et Fonds pour l'adaptation) et par le développement des Programmes phares de l'Organisation et de projets/programmes chacun assorti d'un modèle de fonctionnement durable qui lui est propre. La croissance rapide de l'Organisation ainsi que les capacités et la disponibilité des partenaires d'exécution compliquent l'exécution des projets/programmes de la CPS.

44. En outre, il est indiqué aux membres que, au vu de l'incertitude géopolitique qui règne actuellement dans le monde, l'inflation et les difficultés sur le marché de l'emploi créent des problèmes de fidélisation du personnel. Pour y remédier, une revalorisation de 1,5 % des traitements, qui vise à tenir compte de l'inflation, ainsi qu'une hausse de 2 % se rapportant aux augmentations au mérite sont prévues dans le budget. Étant donné que de nouveaux projets et programmes vont débiter, le nombre d'équivalents temps plein à la CPS devrait augmenter pour atteindre plus de 850 en 2025, et des investissements dans les infrastructures sont nécessaires pour accueillir les nouveaux agents.
45. Les membres saluent la situation financière positive de la CPS malgré des défis évidents, en particulier la croissance rapide de l'Organisation ces dernières années. Ils se disent favorables à une hausse des investissements dans les fonctions essentielles de la CPS et insistent de nouveau sur l'importance de conserver l'objectif d'un taux de 15 % pour les redevances administratives, lequel taux a été approuvé par le CRGA pour que la CPS dispose des services de soutien dont elle a besoin dans le contexte opérationnel propre au Pacifique. Le Secrétariat indique que certains bailleurs n'ont pas pu s'acquitter d'une redevance administrative de 15 %, notamment dans le cadre de projets financés par le FVC ou le Fonds pour l'adaptation pour lesquels la CPS n'est pas l'entité d'exécution, mais que l'Organisation s'emploie à recouvrer ces coûts d'une autre manière auprès des bailleurs, notamment au moyen de feuilles de temps et de la facturation directe des services aux projets. Les indicateurs de l'efficacité opérationnelle évoluent à mesure de la mise en œuvre du Plan stratégique et en fonction du processus de présentation des résultats de l'Organisation, ce qui se reflétera dans les initiatives qui seront menées à l'avenir en faveur du renforcement institutionnel et au titre du KFA 7.
46. Le CRGA :
- i. approuve le budget prévisionnel de l'exercice 2025, qui tient compte d'une revalorisation générale des traitements de 1,5 % ; et
  - ii. encourage l'ensemble des partenaires du développement à adopter des fonds programme non fléchés pluriannuels et à s'acquitter de redevances administratives au taux de 15 %.

#### **QUESTIONS RELATIVES AUX CONTRIBUTIONS DES MEMBRES ET DES OBSERVATEURS PERMANENTS**

47. Il est rappelé aux membres qu'il importe de s'acquitter en temps et en heure des contributions statutaires et des contributions des pays hôtes, étant donné qu'il s'agit d'une source capitale de fonds ordinaires. Les membres examinent les recommandations présentées par le groupe de travail du CRGA sur les contributions statutaires et les contributions des pays hôtes, dont les travaux ont abouti après plusieurs années de retard, concernant

l'application d'un processus juste, transparent et équitable permettant de déterminer le niveau approprié des contributions statutaires et des contributions des pays hôtes, ainsi que leur clé de répartition entre les membres.

48. Les membres saluent le travail du groupe de travail du CRGA et insistent sur l'importance de verser les contributions en temps et en heure à l'Organisation. Il est d'ailleurs souligné que la même démarche juste, transparente et équitable doit s'appliquer à l'exécution des projets/programmes, de sorte que tous les membres puissent accéder aux services de la CPS de façon équitable.
49. Le CRGA :
- i. reconnaît que le versement en temps voulu des contributions statutaires et des contributions des pays hôtes est important pour assurer le bon fonctionnement de la CPS et la bonne application de son modèle de gouvernance, ainsi que pour préserver sa capacité à offrir aux membres des services et des programmes ;
  - ii. engage les membres qui ne l'ont pas encore fait à verser leurs contributions à la CPS ; et
  - iii. prend acte du travail accompli par le groupe de travail du CRGA, conformément aux instructions données par le CRGA réuni en sa cinquante-troisième session ; et
  - iv. note que les discussions se poursuivront au sein du groupe de travail du CRGA, en vue d'une décision hors session.

#### **POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR :**

#### **RAPPORT SUR LES RESSOURCES HUMAINES**

50. Les membres notent qu'en 2024, le Département des ressources humaines (RH) a réalisé des progrès importants visant à mettre ses activités en adéquation avec le Plan stratégique de la CPS et le KFA 7, l'accent étant mis en particulier sur un recrutement efficace, la gestion de différents types de risques en matière de sécurité et de santé au travail, une représentation équitable des femmes et des Océaniens, une rémunération adéquate et la gestion des talents.
51. Les membres remercient le Secrétariat des efforts importants qu'il déploie pour améliorer les services RH et refléter la composition de la CPS dans toute sa diversité. Ils saluent également le travail du groupe de référence sur les rémunérations. Les membres font par ailleurs remarquer que tenir compte du point de vue du personnel dans les processus RH contribuerait à une meilleure prise de décision, et encouragent le Secrétariat à conserver des données actualisées sur les effectifs.
52. La France demande que le bilinguisme soit pris en compte dans les politiques et les processus de recrutement de l'Organisation, et que chaque grande structure administrative, division et entité régionale de la CPS dispose d'un·e agent·e francophone, de manière à éviter qu'un cinquième des membres de la CPS soient exclus de travaux et d'échanges primordiaux.
53. Le CRGA :
- i. salue le rapport sur les ressources humaines ; et

- ii. approuve les propositions et stratégies exposées par le Secrétariat.

### **RAPPORT RELATIF AUX RÉMUNÉRATIONS**

- 54. Les membres examinent les différentes difficultés liées au régime de rémunération du Secrétariat, notamment la lente revalorisation générale des traitements, l'inflation et l'augmentation du coût de la vie à Nouméa et à Suva. Compte tenu de la tendance globale, les traitements et avantages de la CPS devraient être revalorisés, notamment sous la forme d'un régime de retraite complet, pour que l'Organisation puisse rester compétitive.
- 55. Les membres indiquent qu'il est important d'harmoniser les rémunérations entre les organisations membres du CORP, et ils notent que, si le groupe de référence sur les rémunérations s'accorde sur une augmentation des rémunérations, le CRGA sera invité à approuver cette augmentation hors session.
- 56. Le CRGA :
  - i. note que le Secrétariat a appliqué une revalorisation de l'ensemble des traitements de 1,5 % en 2024 et augmenté de 2 % la cotisation retraite de l'employeur ;
  - ii. convient de réunir de nouveau le Groupe de référence sur les rémunérations avant avril 2025, afin qu'il réexamine le barème des traitements ainsi que les avantages et les indemnités appliqués à la CPS, de sorte qu'ils atteignent des niveaux comparables à ceux des autres organisations membres du CORP ; et
  - iii. prend acte du fait que la CPS a introduit des indemnités pour les Îles Salomon et une indemnité de stage pour les Tonga en vertu des pouvoirs délégués au Directeur général en la matière.

### **POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉVALUATION DES ÉTATS DE SERVICE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (SÉANCE À HUIS CLOS)**

- 57. Le CRGA :
  - i. approuve l'appréciation formulée par le comité permanent selon laquelle le Directeur général a, au cours de l'année écoulée, obtenu des résultats excellents (« exceptionnels ») ;
  - ii. note que toute revalorisation du traitement du Directeur général prend effet à compter du début de l'année suivant l'évaluation, en l'occurrence le 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
  - iii. approuve le domaine sur lequel, de l'avis du comité permanent, le Directeur général devra concentrer ses efforts au cours de l'année à venir, à savoir la mise en place de capacités solides dans l'immédiat et à long terme, de sorte qu'une trajectoire claire puisse être tracée en concertation avec les membres, sous la houlette du Directeur général actuel, en préparation de l'arrivée du prochain Directeur général ou de la prochaine Directrice générale ;
  - iv. note que le comité permanent communiquera les résultats de la présente évaluation au Directeur général après la session du CRGA ; et

- v. reconnaît officiellement l'excellence avec laquelle le Directeur général a guidé la CPS pendant les troubles à l'ordre public, et demande que le comité permanent exprime, au nom du CRGA, la reconnaissance des membres pour les qualités de leadership dont il a fait preuve durant cette période.

**POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : CRITÈRES DE RECRUTEMENT DU·DE LA  
DIRECTEUR·RICE GÉNÉRAL·E DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE (SÉANCE À HUIS  
CLOS)**

58. Le CRGA :

- i. nomme, au sein du Comité consultatif de sélection, les huit membres suivants : la Nouvelle-Zélande (pays membre métropolitain), Vanuatu (Mélanésie), les Îles Marshall (Micronésie), Wallis et Futuna (Polynésie), la Nouvelle-Calédonie (pays membre francophone) ainsi que les Îles Salomon (présidence sortante), Tokelau (présidence en exercice), Tuvalu (prochaine présidence) ;
- ii. approuve le calendrier établi pour le recrutement ;
- iii. approuve le fait que l'avis de vacance sera diffusé pendant au moins deux mois ;
- iv. approuve le recours à un cabinet de recrutement externe chargé de mener à bien la recherche initiale de candidats ;
- v. approuve le principe selon lequel le·la Directeur·rice général·e sera sélectionné·e sur la base du mérite, de ses qualifications et de l'expérience requise ; et
- vi. reconnaît que la CPS respecte le principe de l'égalité des chances, et que l'équité de genre et la volonté de maintenir une forte représentation d'Océaniens parmi les cadres professionnels doivent être dûment prises en compte.

**POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION DU CRGA ET  
QUATORZIÈME CONFÉRENCE**

59. Le CRGA :

- i. note que la quatorzième Conférence de la Communauté du Pacifique se tiendra à Nuku'alofa (Tonga) et que la présidence sera exercée par les Tonga et la vice-présidence, par Palau ;
- ii. convient que Tuvalu présidera la cinquante-cinquième session du CRGA et que les Tonga en assureront la vice-présidence ;
- iii. convient que la cinquante-cinquième session du CRGA et la quatorzième Conférence se tiendront du 13 au 17 octobre 2025 à Nuku'alofa (Tonga), conformément à la décision prise par la treizième Conférence ainsi qu'au Règlement intérieur de la Conférence de la Communauté du Pacifique et au Règlement intérieur du Comité des représentants des gouvernements et administrations ; et
- iv. se félicite que les États fédérés de Micronésie proposent d'accueillir la cinquante-septième session du CRGA et la quinzième Conférence de la Communauté du Pacifique à Pohnpei, en 2027.

**POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES**

60. Les membres sont informés de la situation de l'éducation dans le Pacifique au travers du compte-rendu du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement (PBEQ), sous-comité du CRGA. Un point leur est également présenté concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions prises par le CRGA à sa cinquante-troisième session et de celles adoptées hors session.

**POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : REMARQUES FINALES**

61. Les participants à la cinquante-quatrième session du CRGA adoptent les présentes décisions le 6 novembre 2024.
62. Le représentant des Tonga prononce la prière de clôture.